

Les jeunes s'engagent à laisser l'espace jeunes dans le même état qu'en entrant.

Les jeunes s'engagent à ne pas fumer dans l'espace jeunes.

Les jeunes s'engagent à respecter l'environnement:

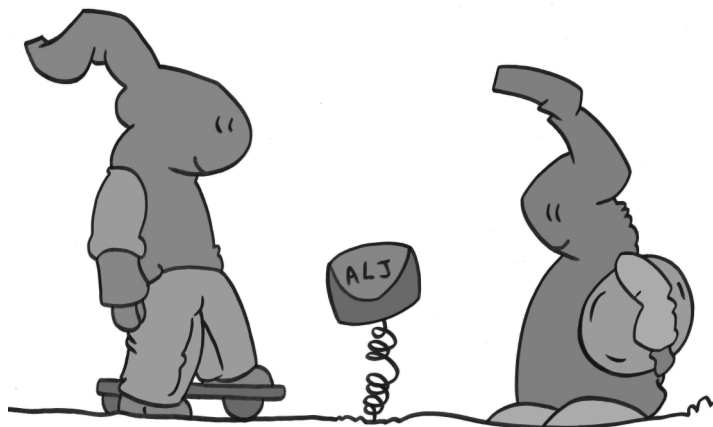
- Éviter le bruit
- Mettre les cigarettes dans le bac prévu à cet effet
- Mettre les papiers à la poubelle jaune
- Ranger les scooters et les vélos
- Ne pas rouler vite en véhicule motorisé devant les espaces jeunes

Les activités

Les jeunes s'engagent à respecter les différents temps (activités, ateliers et projets) et donc à ne pas partir avant la fin de celui-ci.

Les interdits

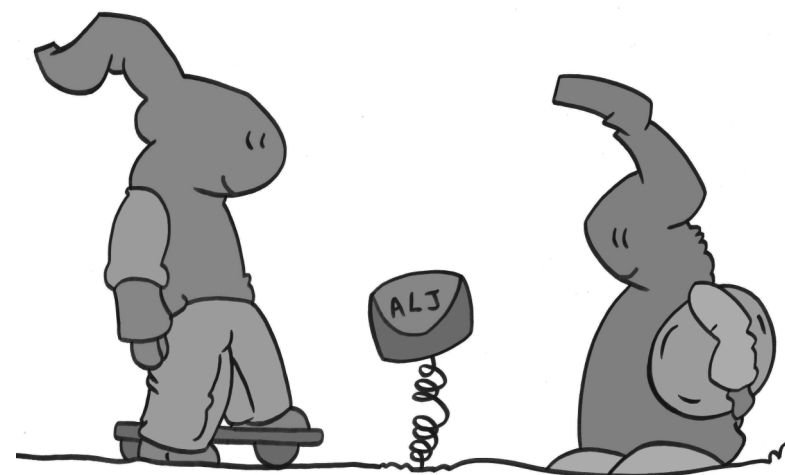
Les jeunes s'engagent à n'exercer aucune violence physique ou morale sur autrui. Alcool ou produits illicites sont strictement interdits à l'intérieur comme à l'extérieur de l'espace jeunes.



TOUTE INSCRIPTION A L'ASSOCIATION IMPLIQUE
L'ACCEPTATION DU PRESENT REGLEMENT
DANS SON INTEGRALITE

Règlement intérieur

Accueil Collectif de Mineurs Sans Hébergement



2014-2015

8 Avenue de la Stèle

14740 Bretteville l'Orgueilleuse

02.31.74.43.31

mail: asso.loisirs.jeunesse@gmail.com

Blog: www.aljentrethueetmue.kazeo.com

Ce règlement intérieur est destiné à assurer le meilleur fonctionnement possible de nos accueils pour les enfants, les jeunes et les familles. Nous souhaitons que la responsabilité de chacun s'exerce pleinement pour garantir le meilleur accueil dans nos accueils de loisirs, et favoriser le bon fonctionnement des activités prévues par les équipes d'animation. Par conséquent, nous comptons sur tous les parents pour comprendre la nécessité de ces règles et de **les respecter scrupuleusement**. Nous vous en remercions par avance.

L'association

L'Association Loisirs Jeunesse Entre Thue et Mue, située 8 Avenue de la Stèle à Bretteville l'Orgueilleuse (14740), est mandatée par la Communauté de Communes Entre Thue et Mue pour animer la politique jeunesse du territoire comprenant 13 communes à savoir, Bretteville l'Orgueilleuse, Brouay, Cairon, Cheux, Lasson, Le Fresno Camilly, Le Mesnil Patry, Putot en Bessin, Rosel, Rots, Saint Manvieu-Norrey, Sainte Croix Grand Tonne et Secqueville en Bessin. Nos structures accueillent :

- Les enfants de 3 à 13 ans du territoire sur les accueils de loisirs.
- Les jeunes de 11 à 18 ans du territoire sur le secteur ados.
- Les enfants dont l'un des parents travaille dans l'une des communes

Les enfants des personnes extérieures à la communauté de communes seront accueillis selon les disponibilités.

L'association fait partie de la « Charte Qualité » mise en place par la CAF et la Direction Départementale de la Jeunesse de la Cohésion Sociale du Calvados (DDCS). L'association via le fonctionnement de ses structures, ses actions et son projet met en œuvre cette charte de qualité. Les structures de l'association sont déclarées par les services de la DDCS et répondent aux normes d'accueil et d'encadrement.

Le projet de l'association

Écrit pour trois ans, le projet explicite les objectifs éducatifs que l'association met en avant auprès de ses partenaires et la manière dont ils vont se mettre en œuvre auprès des enfants et des jeunes que l'on accueille. Une synthèse du projet éducatif est disponible dans chaque structure, ainsi que les projets pédagogiques des équipes d'animation. L'ALJ souhaite développer des actions adaptées aux différentes tranches d'âges et aux centres d'intérêts de l'enfant et du jeune de manière à favoriser l'épanouissement individuel et collectif. Elle donne une place privilégiée aux familles et développe des actions et des relations de proximité.

La carte est prépayée, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de possibilité de dépassement. Les tarifs sont établis en fonction du quotient familial.

Quotient familial	Prix
De 0 à 599	8 €
De 600 à 999	14 €
De 1000 à 1599	22 €
> 1600	27 €

Ce qui coûte		Ce qui rapporte	
Activité	Coût	Activité	Montant
Activité / Soirée nécessitant des achats de matériel spécifique	1 point	Investissement dans la vie de l'Espace Jeunes	1 point
Sortie nécessitant du transport	5 points	Aide aux actions spécifiques	5 points
Activité type laser-game, patinoire, piscine de falaise	10 points	Action d'autofinancement	5 points
Activités type accrobranche Kayak	15 points		

Ramassage

Un ramassage est proposé en mini-bus, au sein de la Communauté de Communes lors des vacances scolaires.

Le mini bus passe entre 13h et 14h en début d'après-midi, puis entre 18h et 19h en fin de journée, et enfin entre 21h45 et 22h45 lors des soirées.

L'inscription doit se faire au minimum 48 heures en avance par téléphone, e-mail, ou en direct sur l'un des espaces jeunes.

Les animateurs s'engagent à communiquer par téléphone les horaires de passage 24h avant l'activité.

Fonctionnement

Les animateurs

Les jeunes s'engagent à respecter les animateurs, les autres jeunes, et tout autre intervenant extérieur.

Les jeunes s'engagent à demander l'autorisation d'utiliser l'ordinateur et le téléphone.

Les locaux

Les jeunes s'engagent à respecter le matériel à l'intérieur comme à l'extérieur. Dans le cas de dégradations commises délibérément par un jeune, l'association fera valoir ses droits au remboursement des frais occasionnés.

Autorisation et inscription

Les modalités d'inscription et d'adhésion restent les mêmes pour un enfant ou un jeune. Les inscriptions pour les sorties ou les activités spécifiques doivent se faire au minimum 48 heures en avance par téléphone, e-mail, ou en direct sur l'un des espaces jeunes.

L'association prend en charge financièrement le transport et l'encadrement pédagogique. Les jeunes bénéficient du tarif de groupe qui reste à la charge de la famille.

Pour pouvoir participer aux sorties et activités spécifiques, chaque jeune doit avoir un dossier d'inscription complet et à jour (dossier famille + fiche sanitaire) ainsi qu'une autorisation parentale.

Tarifification

Une tarification a été mise en place sur le secteur jeunesse sous la forme d'une carte à points. Elle a pour but de valoriser les actions mises en place par le secteur jeunesse, et offre la possibilité à l'ensemble des jeunes de participer aux activités proposées sans distinction de revenu.

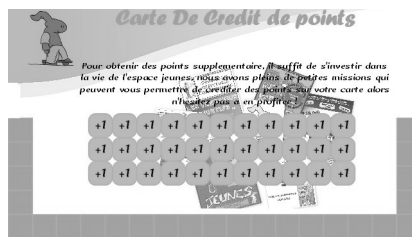
Le nombre de points (25 au total) ne correspond pas au tarif de la carte pour qu'il n'y ait pas de rapprochement possible et donc de comparaison. Dans le but de valoriser l'investissement dans les espaces jeunes, il sera possible de créditer cette carte en effectuant des actions et en s'investissant dans la vie des espaces jeunes (action d'autofinancement, aide à l'aménagement, bricolage, etc.).

La carte est nominative et regroupe différentes informations concernant son propriétaire tel que le nom, le prénom, l'âge et l'adresse. Une face est dédiée au débit et l'autre en crédit de points.

Carte ados recto



Carte ados verso



Pour accéder aux accueils de loisirs, l'enfant devra être âgé de 3 ans minimum et révolu, être propre et scolarisé. Les enfants sauf accord préalable avec les parents, doivent être accompagnés et confiés à l'animateur en charge de l'accueil. Tout départ devra également être enregistré auprès d'un membre de l'équipe.

Périodes et Horaires d'accueil

Période	Ouverture/ Fermeture	Accueil	Horaires d'accueil
Mercredis (Rots et Bretteville l'Orgueilleuse)	Toute l'année	À la demi-journée avec repas	À partir de 11h30 dans les écoles Accueil du soir : 17h à 18h30
Petites Vacances	Chaque vacances sauf Vacances de Noël Rots (3-8 ans) Bretteville l'Org. (9-13 ans)	À la journée avec repas	7h30-18h30 (BO: 8h-18h30) Accueil du matin: entre 7h30 et 10h Accueil du soir: entre 17h et 18h30
Eté	St Manvieu-Norrey (3-9 ans) : juillet Bretteville l'Org. 10-13 ans : juillet et août Bretteville l'Org. (3-9 ans) : juillet et août Rots (3-9 ans): juillet et août	À la journée avec repas	8h-18h30 (sauf Rots 7h30) Accueil du matin: entre 8h et 10h (sauf Rots 7h30) Accueil du soir: entre 17h et 18h30

Les accueils sont échelonnés (cf tableau). Toutefois, les jours de sortie, l'équipe peut demander aux familles d'arriver avant 10h ou après 17h, les horaires seront communiqués aux familles. Tout non-respect de l'horaire précisé par les organisateurs peut entraîner le non accueil de l'enfant. Pour des raisons évidentes d'organisation et de responsabilité, il est demandé aux familles de respecter les horaires d'accueil:

- Tout départ anticipé doit demeurer justifié et exceptionnel, il fera l'objet d'une information écrite préalable auprès de l'équipe et sera soumis à la signature d'une décharge.
- En cas d'absence ou de retard de l'enfant, les familles sont tenues d'informer le centre avant la fin du temps d'accueil.
- En cas de retards répétés, l'association se réserve le droit de refuser l'accessibilité de ses structures à la famille

L'adhésion à l'association

Chaque année, les familles adhèrent à l'association à hauteur de 6€ pour 1 enfant (10€ pour 2 enfants, 13€ pour 3 enfants, 3€ par enfant supplémentaire). L'adhésion est valable du 1^{er} Juillet au 30 Juin.

L'inscription

Pour l'inscription, les familles doivent se munir:

- D'une feuille de renseignements et de la fiche sanitaire de liaison recto verso par enfant et du règlement intérieur par famille, dûment remplis et signés,
- Du carnet de santé de l'enfant ou d'une photocopie des pages de vaccination du carnet de santé de l'enfant ou d'un certificat médical datant de moins de trois mois rempli par le médecin traitant,
- Du numéro de CAF avec de préférence un justificatif
- Le cas échéant, d'un justificatif de prise en charge par le Conseil Général (pour l'été) et/ou par le Comité d'entreprise,
- De l'avis d'imposition pour les familles ne percevant pas d'allocations CAF soumises aux ressources.

Pour les mercredis : trois chèques d'arrhes (non remboursables) de 50% de la somme pour chaque trimestre vous sera demandé lors de l'inscription (encaissés au début de chaque trimestre). Les bourses du Conseil Général ne peuvent servir d'arrhes sauf dans le cas où le montant couvre l'ensemble du séjour.

Pour l'été: un chèque de 25% d'arrhes (non remboursable) de 25% par mois (soit 2 chèques) est demandé aux familles le jour d'inscription, le solde en fin de séjour.

Les bourses du Conseil général sont à fournir, dans la mesure du possible, avant la facturation et ne seront prises en compte qu'en cas d'inscription de plus de 3 à 4 jours suivant le prix de journée. En cas de désinscription, les bourses ne pourront pas être prises en compte puisque le montant du séjour sera inférieur au montant de la bourse. Seuls les dossiers complets seront acceptés.

Pour le retour du dossier complet :

Pour les mercredis et petites vacances:

- Directement au bureau de l'association sur les heures de permanence le lundi de 14h00 à 18h00 et le mercredi de 14h à 18h00.

Horaires et lieux

Pendant l'année :

Période	Ouverture/ Fermeture	Accueil	Horaires d'accueil
Mercredis	Toute l'année	Espace jeunes de Bretteville l'Orgueilleuse	Horaire d'hiver (des vacances de la Toussaint aux vacances de Pâques) 14h – 18h30 Horaire d'été (des vacances de Pâques aux vacances de la Toussaint) 13h30 - 19h
Judis	Toute l'année	Espace jeunes de Bretteville l'Orgueilleuse	Horaire d'hiver (des vacances de la Toussaint aux vacances de Pâques) 14h – 18h30 Horaire d'été (des vacances de Pâques aux vacances de la Toussaint) 13h30 - 19h
Vendredis gymnase	Toute l'année (sauf évènement)	Gymnase Victor Lorier de Bretteville l'Orgueilleuse	17h - 19h
Vendredis soirée	Une fois par mois	Espace Jeunes de Bretteville l'Orgueilleuse Espace jeunes de Cairon Espace jeunes de Cheux	19h -22h
Samedis	Toute l'année (sauf les samedis avant les vacances scolaire)	Espace jeunes de Cairon Espace Jeunes de Cheux	Horaire d'hiver (des vacances de la Toussaint aux vacances de Pâques) 14h – 18h30 Horaire d'été (des vacances de Pâques aux vacances de la Toussaint) 13h30 - 19h

Pendant les vacances scolaires:

Période	Ouverture/ Fermeture	Accueil	Horaires d'accueil
Vacances scolaires	Vacances d'hiver Vacances de printemps Juillet Août Vacances d'automne (Ouverture d'un à deux accueils simultanément)	Espace Jeunes de Bretteville l'Orgueilleuse Espace jeunes de Cairon Espace jeunes de Cheux	Après-midi : 14h -17h Fin d'après-midi : 17h -18h30 Soirée : 19h - 22h

Ces horaires peuvent être modifiés en fonction des publics accueillis et des projets en cours.

Effets Personnels

Nous préconisons le marquage au nom de l'enfant de tous les effets afin d'éviter les pertes ou échanges. De plus, il est nécessaire que l'enfant se présente au centre de loisirs sans objets de valeur (console de jeux, DVD et téléphone portables, jeux, cartes, petites voitures ou autres...) afin d'éviter tout litige. L'équipe d'animation décline toutes responsabilités en cas de perte ou de vol d'objets personnels.

Santé

Aucun médicament ne pourra être administré aux enfants sans ordonnance du médecin traitant durant la journée au centre de loisirs.

La famille s'engage à signaler lors de l'inscription et au directeur de centres, toutes informations relatives à l'état de santé de l'enfant ou du jeune en cas notamment d'allergies, traitement particulier, dispense de sport, etc...

En cas d'allergies de type alimentaire, un Protocole d'Accueil Individualisé doit être mis en place et visé par le directeur du centre. Les familles apportent le repas, qui sera déduit de la facture.

Rappelons qu'un enfant atteint d'une maladie contagieuse ne pourra être accepté au centre de loisirs.

Une avance des frais médicaux peut être effectuée par la structure. La feuille de remboursement des soins sera alors remise à la famille après le paiement des frais avancés.

Les comportements violents et à risque

Toute violence physique et verbale ainsi que tout comportement à risque ou irrespectueux observé chez un enfant fera l'objet d'un entretien avec le directeur du centre et un responsable de l'association. Une faute grave pourra engendrer une exclusion temporaire ou définitive de l'enfant.

Pour l'été:

- Soit directement au bureau de l'association sur les heures de permanence (dates et horaires indiqués sur la plaquette d'information)

Enregistrement des inscriptions

Il s'agit là d'une étape indispensable pour prendre en considération la participation effective des enfants. La validation des inscriptions restera à l'appréciation de l'équipe en fonction des places disponibles.

Pour les mercredis:

Pour des raisons de fonctionnement et de bien-être des enfants, l'équipe de l'association a privilégié l'accueil régulier des enfants. Ainsi, les demandes d'inscription pour tous les mercredis seront prioritaires. Nous accueillerons ensuite les enfants venant de manière régulière (une à plusieurs fois par mois) et enfin les demandes occasionnelles viendront compléter les places restantes (possibilité d'inscription soit par téléphone ou par mail sur les temps de permanence).

Pour les petites vacances:

Les inscriptions sont possibles par téléphone, par mail sur les temps de permanence. **Les inscriptions sont fermes et définitives le lundi (18h) précédent la date d'ouverture du centre de loisirs.** De même tout manquement à cette procédure engendrerait la facturation des journées réservées.

Pour l'été:

Les modalités de retrait demeurent inchangées. Le retour et l'enregistrement du dossier doivent s'effectuer sur un temps de permanence (dates indiquées sur les plaquettes été). Tout dossier déposé par un autre moyen ne sera pas pris en compte. Pour des raisons d'organisation et d'encadrement, **les inscriptions sont closes le 25 Juin pour la 1^{ère} semaine de Juillet.**

En période estivale, selon les places disponibles, une prolongation des inscriptions est envisageable. Se renseigner auprès du directeur du Centre.

Modification/annulation d'inscription

Toute inscription est définitive. Une modification ou une annulation d'inscription de votre fait (annulation, changement de date) devra être signalée auprès du directeur du centre **une semaine avant la période concernée.** Tout manquement à cette procédure engendrera la facturation des journées réservées.

En cas de force majeure (maladie, décès...), la journée ne sera déduite que sur présentation d'un justificatif dans les 10 jours.

Si nous n'avons pas d'informations concernant le Quotient Familial, nous serons dans l'obligation d'appliquer le tarif maximum.

Mercredis loisirs

Ces tarifs sont pour chaque mercredi et comprennent le repas. Ils sont susceptibles de changer en cours d'année.

Tarifs Régime général

Accueils de loisirs		
Quotient familial	Communauté de Communes	Hors Communauté de Communes
0 à 599	8,40 €	12,90 €
600 à 999	10,30 €	14,80 €
1000 à 1599	12,20 €	16,60 €
> 1600	13,70 €	18,20 €

Tarifs Régimes spéciaux

Accueils de loisirs		
Quotient familial	Communauté de Communes	Hors Communauté de Communes
0 à 599	12,40 €	16,90 €
600 à 999	14,30 €	18,80 €
1000 à 1599	16,20 €	20,60 €
> 1600	17,70 €	22,20 €

Le séjour peut être soldé:

- Par chèque
- En espèces (à déposer au bureau aux heures de permanences)
- En chèques vacances

Les bourses du Conseil Général pour les séjours d'été devront être fournies avant la fin du séjour de l'enfant.

Nous ne pouvons pas accepter les tickets CESU et bons vacances CAF (en dehors des camps de plus de 5 nuits).

Un échelonnement des paiements peut être envisagé. Dans ce cas, la totalité est réglée en plusieurs chèques encaissés à date fixée par les deux parties.

En cas de difficulté de paiement, vous devez prendre rendez-vous auprès de la responsable administrative.

Les familles ne sont pas autorisées à modifier d'elles-mêmes les factures, en cas de problème, contacter la responsable administrative.

En cas de non règlement, l'association se réserve le droit de refuser l'accessibilité des familles aux différentes structures. Elle pourra engager une procédure de recouvrement par notre cabinet Ormane à l'encontre des familles.

Modalités pratiques

L'accueil des moins de 6 ans

L'accueil est possible pour les enfants à partir de 3 ans et scolarisés. Si l'enfant devait être scolarisé à l'issue de la période d'accueil, un rendez-vous doit être programmé pour en discuter avec le directeur de l'accueil. Pour les petits, il est recommandé d'apporter un oreiller et « doudou » de l'enfant pour le moment de sieste. Il est également demandé de fournir un change; lorsque des affaires de la structure sont prêtées à un enfant, la famille est tenue de les rapporter propres au plus vite.

Le fonctionnement des mercredis loisirs

Les enfants d'Entre Thue et Mue, inscrits à l'ALJ les mercredis, seront pris en charge par l'équipe d'animation directement dans la cour de l'école et seront acheminés ensuite jusqu'à leur centre de rattachement. Les enfants scolarisés à Bretteville l'Orgueilleuse et au Fresne-Camilly seront accueillis au centre de Bretteville l'Orgueilleuse, et les enfants fréquentant les écoles de Rots, Saint Manvieu-Norrey, Cairon et Cheux seront reçus sur le site de Rots. **L'inscription de l'après-midi se fait obligatoirement avec le repas.**

Pour une question d'organisation, il n'y aura plus de possibilité de décloisonnement avec les associations locales.

Tarifs des stages

Ces tarifs sont à la semaine et comprennent les repas.

Régime Général		
Quotient familial	Communauté de Communes	Hors Communauté de Communes
0 à 599	75,50 € la semaine	102 € la semaine
600 à 999	87 € la semaine	111 € la semaine
1000 à 1599	105,50 € la semaine	125 € la semaine
> 1600	116 € la semaine	135 € la semaine

Régimes spéciaux		
Quotient familial	Communauté de Communes	Hors Communauté de Communes
0 à 599	95 € la semaine	122 € la semaine
600 à 999	107 € la semaine	131 € la semaine
1000 à 1599	125,50 € la semaine	145 € la semaine
> 1600	135,50 € la semaine	155 € la semaine

La facturation

Les familles reçoivent une facture le dernier mercredi du mois ou à la fin du séjour en main propre ou par courrier.

Règlements

L'été, un chèque d'arrhes (non remboursable) de 25% par mois (soit deux chèques) est demandé aux familles le jour de l'inscription, le solde en fin de séjour.

Le séjour doit être réglé pour le 15 du mois d'après.

Le règlement peut être déposé auprès du directeur du centre ou sur les permanences d'inscription du bureau ou envoyé par courrier au bureau ou déposé.

Le délai de réclamation concernant la facturation ne doit pas excéder 15 jours à compter de la réception de la facture.

Petites vacances et été

Tarifs Régime général

Accueils de loisirs		
Quotient familial	Communauté de Communes	Hors Communauté de Communes
0 à 599	10 € la journée (avec repas)	16 € la journée (avec repas)
600 à 999	12,50 € la journée (avec repas)	18,50 € la journée (avec repas)
1000 à 1599	15 € la journée (avec repas)	21 € la journée (avec repas)
> 1600	17 € la journée (avec repas)	23 € la journée (avec repas)

Tarifs Régimes spéciaux

Accueils de loisirs		
Quotient familial	Communauté de Communes	Hors Communauté de Communes
0 à 599	14 € la journée (avec repas)	20 € la journée (avec repas)
600 à 999	16,50 € la journée (avec repas)	22,50 € la journée (avec repas)
1000 à 1599	19 € la journée (avec repas)	25 € la journée (avec repas)
> 1600	21 € la journée (avec repas)	27 € la journée (avec repas)